

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux le dix-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Etaient présents : Patrick LERMINE, Maire, Marie-Françoise CAUMONT, Anne LY, adjoints au Maire, Françoise BEZIER, conseillère municipale avec délégations, Laurence AUGIER, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Valérie DUVAL, Rachel FILLIATRE, Alain GAUTIER, Baptiste JAMET, Eric LANLLIER, Loïc PIERRE-BOITARD, Bertrand LARSONNEUR, conseillers municipaux.

Absent excusé : Denis LEVIONNOIS

Absent : Thierry BOUCHE.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Françoise BEZIER.

Marie-Françoise CAUMONT souhaite qu'il soit procédé à la suppression de la phrase : « Mme CAUMONT évoque également la problématique d'un manque d'approvisionnement sur le compte des emprunts. », située P. 1, dernier §.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

	Objet de la délibération
CM 2022-01	Présentation et adhésion à la convention « Fourrière pour animaux » entre la commune de Cresserons et la Communauté Urbaine Caen-la-Mer

OBJET : PRESENTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU CALVADOS
--

Françoise BEZIER et Marie-Françoise CAUMONT présentent la convention et précisent cette convention d'animation établie entre les FRANCAS et la mairie arrivait à expiration en décembre 2021. Les orientations de notre politique jeunesse résident dans l'implication des jeunes sur les projets et non uniquement sur un mode de consommation des activités : d'où la nécessité d'un cadrage tant fonctionnel que budgétaire.

Au mois de juin dernier, en l'absence de références, notamment tarifaires, une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires jeunesse. À l'issue de celle-ci, l'association des FRANCAS a été retenue pour poursuivre ces missions.

Plusieurs rendez-vous avec l'association des FRANCAS du Calvados ont permis d'échanger sur le cahier des charges de la convention « Jeunesse ». Depuis maintenant trois mois, nous sommes dans l'attente de la mise à jour, par leurs soins, du document.

À ce jour, et après plusieurs relances, le projet est toujours en attente de finalisation. Nous sommes donc contraints de reporter ce point. La convention finalisée sera présentée au prochain conseil municipal.

OBJET : PRESENTATION DE LA CONVENTION « FOURRIERE POUR ANIMAUX » DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN-LA-MER

Patrick LERMINE, maire, présente la convention « Fourrière pour animaux » entre la Communauté Urbaine Caen-la-Mer et la commune de Cresserons.

Monsieur le Maire rappelle que, selon le code rural, il appartient aux maires d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural) et que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

Depuis le 1er janvier 2004, la Communauté Urbaine Caen-la-Mer assure l'exploitation de la fourrière située au lieu-dit "les Crasières", route de Saint-Manvieu-Norrey à Verson.

La présente convention ne concerne que les chiens et chats errants ainsi que les chiens et chats dangereux. En sont exclus les animaux d'espèce sauvage apprivoisés ou tenus en captivité.

La commune s'engage à verser à la Communauté Urbaine Caen-la-Mer une contribution financière annuelle (proportionnelle au nombre d'habitants de la commune). Le tarif sera actualisé et délibéré chaque année par le Conseil Communautaire. Pour l'année 2022, le tarif est de 0.84 € par habitant.

La convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022 et sera renouvelée ensuite chaque année pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal,

AUTORISE le maire à signer ladite convention avec la Communauté Urbaine Caen-la-Mer conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022 et renouvelable jusqu'en 2024, ainsi que tout document y afférent.

DÉCIDE de participer à la contribution financière à hauteur de 0.84 € par habitant pour l'année 2022.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **SYVEDAC** : Projet de chartre Eco-Responsable. Lors de la rencontre du 7 janvier dernier, ce projet nous a été présenté, en partenariat avec l'intercommunalité de Cœur de Nacre. Il impliquera différents acteurs, tels que les écoles, les commerçants et autres structures définies avec la collectivité. L'objectif est d'établir un diagnostic sur les différents modes de revalorisation et/ou d'élimination des déchets de chacun et de pouvoir proposer de nouvelles actions au sein de ces différentes structures.

- **Départ de Mathilde LANDAIS**, secrétaire : suite à l'annonce de départ de notre secrétaire vers de nouveaux horizons, une procédure de recrutement a été mise en place.

- **Voierie Elsa Triolet** : une demande de rétrocession à la commune a été effectuée par le lotisseur Partélios.

- Bertrand LARSONNEUR et Loïc PIERRE-BOITARD, représentant la collectivité à la commission locale Energie (CLE), créée par le SDEC, s'interrogent sur leur fonction auprès de cet organisme.

- **Panneau d'affichage lumineux** : suite à notre dernière rencontre avec le SDEC, les travaux d'installation de ce panneau sont programmés en février prochain.

- **Elections du conseil municipal d'enfants (CME)** : le 13 janvier dernier, il a été procédé à l'élection du conseil municipal d'enfants. Neuf enfants de CM1/CM2 se sont présentés pour découvrir l'apprentissage de la démocratie par l'engagement individuel et collectif. La prochaine rencontre aura lieu le 27 janvier pour l'élection du maire et de ses adjoints.

- **Futur lotissement** : le projet est toujours en attente de la signature de l'acte de vente de terrains par leur propriétaire.

- **Côté travaux** : Une rencontre est prévue avec Denis LEVIONNOIS, afin d'effectuer un point sur les travaux à envisager sur la commune ainsi qu'une réflexion sur les travaux et financements du projet de l'aménagement du « Cœur de bourg »

- **Côté école** : jeudi 20 janvier, jour de grève, un service d'accueil minimum a été mis en place. La garderie du matin et du soir ont été supprimées afin de permettre un accueil satisfaisant des enfants au regard des mesures sanitaires en vigueur.

L'enseignante de la classe TPS-PS-MS de maternelle est en arrêt de travail. Elle sera remplacée par un agent contractuel recruté par l'éducation nationale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Secrétaire de séance,
Françoise BEZIER

Monsieur le maire,
Patrick LERMINE